


| | |
|------------------------------|------------|
| Forme #: | SDS-020 |
| Date de Révision: | 05/30/2018 |
| Révision #: | 01 |
| Date de Remplacement: | N/A |

| Section 1: Identification | | | |
|------------------------------------|--|---|---|
| Nom du produit: | OxiDate® 2.0 Solution (Canada) | Type de produit / description: | Bactéricide/fongicide à large spectre et assainisseur de surface dure |
| Usage recommandé: | Commercial | Autres moyens d'identification: | Acide peracétique, PAA |
| Restrictions d'utilisation: | C'est une violation de la loi fédérale d'utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. | | |
| Fabricant: | BioSafe Systems, LLC 22 Meadow Street East Hartford, CT 06108 | Numéro d'homologation Loi sur les produits antiparasitaires: 32907 | |
| Numéro de téléphone: | 1-888-273-3088 | Numéro d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC) | |

| Section 2: Identification des dangers | |
|--|--|
| Classification SGH | Mentions de danger |
| Liquide comburant: Catégorie 2 Peroxyde organique: Type F Corrosif pour les métaux: Catégorie 1 Toxicité aiguë (orale, cutanée et inhalation): Catégorie 4 Corrosion de la peau: Catégorie 1 Affection oculaire grave: Catégorie 1 | H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. |
| Pictogrammes | Mot indicateur |
|  | DANGER |
| Mises en garde | |
| Généralités | Intervention |
| P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire l'étiquette avant utilisation. | P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+P340: EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321: Traitement spécifique : voir la section PREMIERS SOINS sur cette FDS ou sur l'étiquette. P370+P378: En cas d'incendie : Utiliser de l'eau ou autres moyens d'extinction convenables. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. |
| Prévention | Stockage / Élimination |
| P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues. Ne pas fumer. P220: Stocker à l'écart des matières combustibles. P221: Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. P234: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P260: Ne pas respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264: Se laver soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. | P405: Garder sous clef. P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion, ne jamais utiliser des contenants en métal. P410: Protéger du rayonnement solaire. P411: Stocker à une température ne dépassant pas 55°C (131°F). P420: Stocker à l'écart des matières incompatibles. P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. |

| | |
|--------------------------|------------|
| Forme #: | SDS-020 |
| Date de Révision: | 05/30/2018 |
| Révision #: | 01 |
| Date de Remplace: | N/A |

Section 3: Composition/information sur les ingrédients

| Composantes | N° CAS | Concentration en poids (%) |
|----------------------|-----------|----------------------------|
| Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 27,0% |
| Acide peroxyacétique | 79-21-0 | 2,5% |
| Acide acétique | 64-19-7 | 5,0% |

Section 4: Premiers soins

| | |
|-------------------------------|---|
| Contact avec les yeux: | Garder les yeux ouverts et rincer avec précaution à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Contact avec la peau: | Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Ingestion: | Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf si un centre antipoison ou un médecin vous le dit. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| Inhalation: | Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoison ou un médecin, ou lorsqu'on veut se faire soigner. On peut également composer le 1-800-222-1222 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence. |

Section 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|---|--|
| Méthodes d'extinction appropriés: | Pulvérisateur d'eau |
| Méthodes d'extinction inappropriés: | Ne pas utiliser un jet d'eau lourd, l'utilisation d'un jet d'eau peut répandre le feu. |
| Produits de combustion: | Vapeurs corrosives, acide acétique, oxydes de carbone. |
| Risques inhabituels d'incendie et d'explosion: | Le produit n'est pas inflammable mais lors d'un incendie, le produit peut se décomposer et générer de l'oxygène qui peut initier ou favoriser la combustion. Comburant puissant. |
| Tenue de protection pour les pompiers: | Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. |

Section 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|---|---|
| Précautions individuelles: | Assurer une ventilation adéquate. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Gardez les gens loin de et contre le déversement ou la fuite. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux |
| Mesures d'urgence: | Assurez-vous que le nettoyage est effectué par du personnel qualifié. Le personnel doit porter l'équipement de protection décrit aux sections 7 et 8. Si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition, le personnel doit porter des appareils respiratoires homologués. |
| Protection environnementale: | Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: | Les petits déversements peuvent être déversés dans une canalisation d'égout approuvée avec de grandes quantités d'eau. Pour les déversements plus importants, endiguer bien avant le déversement avec un matériau non réactif tel que le sable. Neutraliser le liquide répandu avec du carbonate de sodium (carbonate de sodium) étalé sur la surface à raison de 0,7-1,0 livres par gallon de matériau déversé. Le produit neutralisé résultant deviendra du dioxyde de carbone et de l'eau. Rincer le matériel avec de l'eau et recueillir pour l'élimination dans des récipients en plastique. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber le déversement pour éviter les dommages matériels. Ne pas absorber dans des matériaux combustibles tels qu'une poussière de scie ou un matériau à base de cellulose. Contacter les autorités compétentes après un déversement. |

Section 7: Manutention et stockage

| | |
|--------------------------------|---|
| Manutention: | Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage / du corps, une protection de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les fumées / brouillards / vapeurs. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. |
| Stockage: | Tenir loin de la chaleur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du soleil. Conserver à des températures ne dépassant pas 55 °C (131 °F). Ne retournez jamais le produit dans son emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et ventilé. N'utilisez jamais de récipients métalliques ou de robinets. Utiliser un récipient ventilé |
| Matières incompatibles: | Conserver à l'écart des matériaux combustibles. Conserver le concentré à l'écart des substances réactives. |

| | |
|-----------------------|------------|
| Forme #: | SDS-020 |
| Date de Révision: | 05/30/2018 |
| Révision #: | 01 |
| Date de Remplacement: | N/A |

Section 8: Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Composantes ayant des paramètres de contrôle pour l'exposition professionnelle

| Composante | ACGIH | NIOSH | OSHA |
|---|---|--|--|
| Acide acétique | TWA 10 ppm STEL 15 ppm | TWA: 25 mg/m ³ - 8 h TWA: 10 ppm - 8 h | TWA: 25 mg/m ³ - 8 h TWA: 10 ppm - 8 h |
| Peroxyde d'hydrogène | TWA 1 ppm | TWA: 1,4 mg/m ³ - 8 h TWA: 1 ppm - 8 h | TWA: 1,4 mg/m ³ - 8 h TWA: 1 ppm - 8 h |
| Contrôles d'ingénierie: | Assurer une ventilation adéquate. Des stations de lavage oculaire d'urgence doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. | | |
| Mesures générales d'hygiène: | Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. | | |
| Équipement de protection individuelle: | Vêtements de protection, lunettes de protection, gants, masque facial. | | |
| Respiratoire: | Utiliser un respirateur à adduction d'air purifié ou approuvé par le NIOSH lorsque les concentrations de vapeur ou de brouillard dans l'air dépassent les limites d'exposition. | | |
| Protection des yeux et du visage: | Lunettes de protection chimique ou écran facial. | | |
| Mains: | Gants résistants aux produits chimiques. | | |
| Peau / corps: | Porter des vêtements de protection appropriés. | | |

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

| | | | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|--|
| Apparence: | Liquide transparent et incolore. | Odeur: | Piquante. | Seuil d'odeur: | Aucune donnée disponible. |
| pH: | <1,5 | Gravité spécifique: | 1,10 g/cm ³ | Viscosité: | Aucune donnée disponible. |
| Point de fusion: | Aucune donnée disponible. | Point de congélation: | -30°C (-22°F) | Point d'ébullition: | Aucune donnée disponible. |
| Point d'éclair: | Aucune donnée disponible. | Inflammabilité: | Aucune donnée disponible. | Limites d'inflammabilité: | Aucune donnée disponible. |
| La pression de vapeur: | 22 mm Hg (25°C) | La densité de vapeur: | Aucune donnée disponible. | Solubilité: | Achevée. |
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible. | Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible. | Température de décomposition: | Température de décomposition auto-accelérée > 55°C |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible. | Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible. | | |

Section 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| Stabilité: | Entreposer à une température inférieure à 86 °F et ne pas exposer au soleil. Oxydant - peut intensifier le feu. |
| Conditions à éviter: | Flammes nues, températures élevées, sources de chaleur, lumière directe du soleil. Matériaux combustibles. |
| Matières incompatibles: | Acides / Bases / Agents réducteurs / Matériaux organiques / Métaux / Sels de métaux. |
| Produits de décomposition dangereux: | La décomposition thermique génère des vapeurs corrosives, de l'acide acétique et de l'oxygène qui favorise la combustion. |

Section 11: Données toxicologiques

| Acute Toxicological Data | | | | | |
|---|---|----------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|
| Orale DL50: | Rat 3622 mg/kg | Cutanée DL50: | Lapin, 1040 mg/kg | Inhalation CL50: | 4 heures – Rat 5350 mg/kg |
| Voies privilégiées d'administration: | Inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau | | | | |
| Symptômes et effets | | | | | |
| Condition | Effets aigus | | Effets chronique | | |
| Contact avec les yeux: | Provoque une affection oculaire grave | | Aucun. | | |
| Contact avec la peau: | Provoque des brûlures de la peau graves | | Aucun. | | |
| Inhalation: | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires | | Aucun. | | |
| Ingestion: | Nocif en cas d'ingestion. | | Aucun. | | |

Section 12: Données écologiques

| | |
|--------------------------------------|--|
| Écotoxicité: | Toxique pour les organismes cellulaires simples et les organismes aquatiques. Poisson, Truite arc-en-ciel CL50, 48 heures > 40 mg/L; Crustacées, CE 50, 48 heures 126,8 mg/L |
| Persistence et dégradation: | Persistence faible des produits de dégradation. |
| Potentiel de bioaccumulation: | Aucune donnée disponible. |
| Mobilité dans le sol: | Adsorption non significative. Dégradation du sol = 99 % en 20 minutes. |
| Autres effets secondaires: | Éviter le rejet dans l'environnement. |

| | |
|-------------------|------------|
| Forme #: | SDS-020 |
| Date de Révision: | 05/30/2018 |
| Révision #: | 01 |
| Date de Remplace: | N/A |

Section 13: Données sur l'élimination

| | |
|---|--|
| Déchets provenant des résidus et du produit inutilisé: | Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. |
| Élimination du contenant contaminé: | Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Rincer trois fois les contenants vides avec de l'eau propre. Les récipients propres et vides doivent être recyclés ou placés à la poubelle. |

Section 14: Informations relative au transport

| | Numéro ONU | Désignation réglementaire ONU | Classe de danger (subsidaire) | Étiquette (subsidaire) | Groupe d'emballage | Polluant marin |
|-------------------------------|---|--|-------------------------------|------------------------|--------------------|----------------|
| DOT (É. U.) | 3149 | Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized with acids, water, and not more than 5 percent peroxyacetic acid | 5.1 (8) | Oxidizer (Corrosive) | II | NO |
| TMD (CAN) | 3149 | Mélange de peroxyde d'hydrogène et d'acide peroxyacétique, stabilisé avec des acides et de l'eau et de de l'acide peroxyacétique à 5 % au plus | 5.1 (8) | Oxydant (Corrosif) | II | NON |
| Précautions spéciales: | Contenant prévu pour le transport: Polyéthylène aéré certifié par l'ONU | | | | | |

Section 15: Informations sur la réglementation

| | | | | | | |
|--|---|--|--|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Inventaire de la TSCA: | Oui | Quantité à déclarer (RQ) en vertu de la CERCLA (EPA des É.-U.): | Acide acétique 5000 lbs. | | | |
| SARA Title III Sec. 302/303 | Acide peroxyacétique; Peroxyde d'hydrogène | | Sec. 302 TPQ: | Acide peroxyacétique 500 lbs. | | |
| SARA Title III Sec. 311/312 | Acide peroxyacétique | Hazard Category: | Danger aigu pour la santé, risque de réactivité, risque de feu | | Sec. 304 EHS RQ: | Acide peroxyacétique 500 lbs. |
| Liste de l'EPCRA (EPA des É.-U.), section 313 | Acide peroxyacétique | | Quantité seuil: | 10000 lbs. | | |
| NFPA Rating | Santé: 2 | Inflammabilité: 0 | Réactivité: 3 | Spécial: | OX (Oxydant) | |
| HMIS Rating | Santé: 2 | Inflammabilité: 0 | Physique: 2 | ÉPI: | Conseillé. | |
| Classification CANADA WHMIS | C : Comburant E : Corrosif F : Dangereusement réactif | | | | | |
| Proposition 65 de l'État de la Californie | Ce produit ne contient aucun produit chimique dont l'État de la Californie reconnaît comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou toute autre anomalie pour la reproduction. | | | | | |
| ARLA | Ce produit est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire canadienne et est sujet aux exigences en matière d'étiquetage de l'ARLA en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences peuvent différer du critère de classification et des informations sur les dangers requis pour une fiche de données de sécurité en vertu du Système général harmonisé (SGH), et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non pesticides. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une infraction à la loi fédérale. Toujours se référer à l'étiquette du produit pour obtenir d'autres directives et précautions à suivre. | | | | | |

Section 16: Autres renseignements

According to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
 Dans la mesure de nos connaissances, les informations dans le présent document sont exactes à la date qui y est indiquée. Cependant, BioSafe Systems et tout membre du même groupe ne formule aucune garantie, explicite ou implicite, et n'accepte aucune responsabilité dans le cadre des informations ou de leur utilisation. Les informations sont destinées à des personnes possédant les compétences techniques à leur seule discrétion et à leurs périls. La présente ne constitue pas une licence ni un brevet. Seul l'utilisateur doit ultimement établir la pertinence de toute information ou matière pour tout usage envisagé, la manière ou l'utilisation et si une violation quelconque de brevets a été commise.



OxiDate[®] 2.0 Solution est une marque déposée de BioSafe Systems, LLC.
 Pour en savoir plus sur information appelez-nous sans frais au 1-888-273-3088 ou visitez www.biosafesystems.com
 © 2018 BioSafe Systems, LLC.
 Date de révision: 05/30/2018
 Numéro de la révision: 01